

INTERPELLATION SUR LA POLITIQUE DE LA COMMUNE PAR RAPPORT AUX VENELLES

Un certain nombre d'habitants des Venelles expriment un malaise de plus en plus profond face à la façon dont la commune reste en défaut, à leurs yeux, d'exécuter ses obligations d'entretien et de réparation dans les Venelles (phases 1 et 2).

Ni les visites de l'échevin compétent sur place, ni sa participation à l'A.G. des copropriétaires du 27 juin 2005, ni les 2 délibérations du Conseil communal du 30 novembre 2005 sur des travaux de voiries intérieures (remplacement des billes de chemin de fer et réparation des murs de soutènement, phase III) ne sont de nature à apaiser leurs craintes face à ce qu'ils ressentent comme un réel désintérêt – et désinvestissement – de la commune dans le complexe des Venelles.

Leur mécontentement se fonde sur des constats – dont certains inquiétants – de négligences multiples, et en tout domaine, dans l'entretien et les réparations de parties du complexe relevant de la compétence communale. Leur milieu de vie se dégrade manifestement et l'autorité communale semble indifférente à leurs demandes légitimes.

Je cite divers problèmes « en vrac » :

- la dégradation et le pourrissement des billes de chemin de fer pouvant constituer un danger depuis des années, et maintenant remplacées par des billes en béton blanc (infraction au chapitre III, art. 6 de l'acte de base)
- un éclairage public souvent déficient engendrant un climat d'insécurité dans certaines venelles et coursives,
- une peinture au sol rouge vif, style « tapis de piment » dans toute la venelle au Palio, sans la moindre concertation alors qu'il s'agit d'une « décoration » pour le moins inhabituelle pour du sol urbain (infraction au chapitre III, art. 6 de l'acte de base)
- pas de sel de désenneigement dans les bacs au début de l'hiver, avec de multiples rappels pour en obtenir,
- lances d'incendie non opérationnelles, aucun nettoyage ou entretien systématique des aires de garage et d'accès et,
- le piétonnier en boucle longeant le terrain de hockey régulièrement transformé en borbier (apparemment on ne l'a pas poursuivi comme initialement prévu avec le revêtement en klinckers)
- plus grave : les poutres soutenant le parking du 1^{er} étage continuent à s'affaïsser lentement, alors que la copropriété a remis à l'échevin l'avis technique de l'ingénieur en stabilité ayant participé à la conception des venelles. Lequel confirme au passage que les poutres incriminées soutiennent bien une partie du complexe appartenant au domaine communal.
- 38 garages inondés en été parce que les dévidoirs sont bouchés de ne pas avoir été entretenus.
- Entretien des espaces verts inadapté au contexte (plantations rasées plutôt que taillées ne repoussent plus ou ne fleurissent plus, talus passés au motoculteur et transformés en terrain vague, disparition des oiseaux...)

La commune pourrait-elle non seulement faire part de ses intentions quant aux remèdes à apporter aux différents problèmes évoqués, mais surtout communiquer aux habitants un véritable plan engageant la commune dans les mois à venir pour exécuter les travaux nécessaires à rendre aux Venelles le caractère architectural, urbanistique et convivial qui était celui voulu par les concepteurs ?

Emmanuel DEGREGZ
Conseiller communal.